

Motion 2873

De l'eau pour l'agriculture, oui mais autrement !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'art. 104, al. 1, let. a de la Constitution fédérale relatif à la sécurité alimentaire ;
- l'art. 1, al. 2 de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture ;
- que l'agriculture est un secteur économique essentiel à notre population ;
- que, selon les prévisions des experts sur l'évolution du climat, les besoins en eau de l'agriculture genevoise devraient s'accroître dans les décennies à venir ;
- qu'en matière d'irrigation, l'agriculture genevoise est actuellement presque entièrement dépendante du réseau de distribution de l'eau des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) ;
- que le réseau des SIG est proche de la saturation en bout de colonne ;
- que le fait d'utiliser une eau potable à usage agricole est un non-sens et va provoquer des conflits d'usage ;
- que le prix du m³ d'eau potable facturé aux agriculteurs est beaucoup plus élevé que celui pratiqué dans les autres cantons ;
- l'urgence d'une solution économiquement viable pour l'agriculture genevoise hors tarification SIG permettant de se rapprocher des tarifs des autres cantons ;
- que le lac Léman, le Rhône, l'Arve et certaines nappes d'eau souterraines du bassin genevois présentent des potentialités intéressantes qui pourraient être valorisées pour un usage agricole sans contraindre les ressources ;
- que le prélèvement direct d'eau pour l'agriculture sur les lieux de production permettra de réduire fortement le coût économique du m³, permettant ainsi la mise en place de conditions-cadres se rapprochant de celles d'autres cantons ;
- qu'il est également nécessaire d'atténuer les pointes de consommation sur le réseau d'eau potable des SIG ;
- que les infrastructures planifiées (extension Genilac, élargissement de l'autoroute de contournement, barreau routier de Montfleury, etc.), existantes ou désaffectées (p. ex. anciens puits AEP) constituent des

Votée le 12 mai 2023

opportunités intéressantes pour mettre en œuvre de manière économique et rationnelle les futures infrastructures nécessaires à l'irrigation agricole ;

- que le climat de demain nécessitera une adaptation des pratiques agricoles permettant de faire face aux futures conditions météorologiques à travers une évolution des pratiques agricoles (choix des cultures, travail du sol, périodes de culture, agroforesterie, techniques d'irrigation, etc.) ;
- que le climat de demain va engendrer des stress hydriques pour les cultures mais également pour les nombreux arbres replantés sur le canton tant en campagne qu'en ville ainsi que pour les rivières et leur faune aquatique ;
- qu'anticiper un réseau d'irrigation de manière coordonnée et également dans l'intérêt de la nature permettra certainement de maintenir un territoire vert et vivant,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer toutes les possibilités d'améliorer l'accès à l'eau pour un usage agricole en partenariat avec les acteurs concernés (prix, pompage, stockage, etc.) en conformité avec la législation genevoise (LEaux-GE et RUESS), dans le respect de la préservation de la ressource ;
- à réaliser et à financer toutes les études nécessaires, en priorité dans les zones où l'utilisation de l'eau est déjà indispensable à l'agriculture, et à élaborer une vision stratégique de la gestion de l'eau à fins agricoles à l'échelle régionale ;
- à planifier, en coordination avec les partenaires à l'échelle régionale, la construction d'un réseau primaire cantonal de distribution d'eau non traitée, à usage agricole, de voirie, de service d'incendie ou autres, voire même, si cela devait être une solution, visant à assurer un étiage suffisant aux rivières asséchées en été ;
- à intégrer dès maintenant dans chaque étude de projet (renouvellement ou nouvelle route, urbanisation) la possibilité d'insérer une trame d'un réseau d'irrigation ;
- à accompagner l'agriculture dans la recherche d'un usage parcimonieux de l'eau d'arrosage ;
- à soutenir l'agriculture dans les recherches de productions et de techniques alternatives mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques annoncées.